

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES MÉGOTS BIODÉGRADABLES ET LES CENDRIERS ÉCOLOGIQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les mégots biodégradables et les cendriers écologiques ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, permettez-moi aussi de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2020 et surtout en cette période un peu compliquée pour nous, une très bonne santé, puisque nous avons malheureusement perdu un collègue ici récemment et la santé est primordiale.

Permettez-moi d'aborder ma question sur les mégots biodégradables. Lors de la commission du 12 novembre, vous avez été, Madame la Ministre, interpellée sur la problématique de la pollution engendrée par les encombrants déchets de mégots de cigarettes, ainsi que leur recyclage.

À ce propos, une jeune habitante de Bruxelles a mis au point tout récemment une sorte de cendrier qui détruit les mégots grâce à des champignons. En effet, les champignons décomposent les mégots de cigarettes grâce au mycélium : filaments qui poussent sous le champignon. Cela permet, in fine, de dépolluer les mégots. Que pensez-vous de cette solution de dépollution des mégots ? Pensez-vous que cette solution permettra, à plus grande échelle, de mieux lutter contre la pollution des mégots via ces véritables cendriers écologiques ?

Par ailleurs, il y a quelques semaines, j'ai lu dans la presse française qu'un député avait déposé un projet de loi concernant des mégots biodégradables. Avez-vous déjà pu étudier cette piste ? Le cas échéant, quelle est votre analyse de ce processus ?

Selon certaines sources, ce type de mégots ne serait malheureusement biodégradable que par voie d'enfouissement en compostage industriel à 58 °C.

Enfin, comment pourriez-vous procéder pour arriver à l'imposition au secteur des cigarettiers d'utiliser des mégots biodégradables ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, les mégots constituent en effet une part importante des déchets sauvages trouvés dans l'espace public. Ils sont source de pollution visuelle et environnementale, principalement parce que le filtre est composé de matières plastiques imprégnées d'environ, écoutez bien, 4 000 substances toxiques.

Un mégot, à lui seul, peut polluer plus de 500 litres d'eau et met entre 12 et 15 ans avant de se dégrader.

C'est pourquoi de nombreuses actions sont menées en Wallonie pour tenter de changer le comportement des fumeurs. Il s'agit de campagnes de communication, dont une intitulée : « Même petit, un déchet est un déchet », par exemple, de distributions de cendriers de poches, d'installations de cendriers de rue ou encore d'opérations de mobilisation citoyenne visant à mettre sur pied des opérations de ramassage ciblé des mégots.

Bref, différents efforts se conjuguent pour faire évoluer les mentalités. Toutefois, jusqu'à présent, le secteur du tabac, comme vous l'avez indiqué, n'a jamais contribué au financement d'actions visant à réduire les impacts environnementaux des mégots. Des discussions ont été entamées par mon prédécesseur, mais elles n'ont jamais abouti, le secteur ne souhaitant pas prendre ses responsabilités, à la hauteur des efforts financiers à consentir pour lutter efficacement contre ces incivilités.

En ce qui concerne le projet auquel vous faites allusion, nous en avons été informés par voie de presse.

Il s'agit du projet PuriFungi, porté par une designeuse franco-belge du nom d'Audrey Speyer. Les biocendriers mange-mégots qu'elle a inventés sont fabriqués avec du mycélium de champignons, comme vous l'avez indiqué, qui est capable de dégrader les dérivés pétroliers et les hydrocarbures présents dans les filtres, tout en isolant les principaux métaux lourds. Ces cendriers ont été testés avec succès en France au mois d'août à l'occasion du festival du Cabaret Vert.

Le devenir du biocomposite final est encore incertain, mais plusieurs pistes sont déjà évoquées telles que la réutilisation comme substrat et la valorisation comme matériau de construction. L'extension du prototype à large échelle est également à l'étude, en association avec les secteurs des biotechnologies et du traitement des déchets.

Dans ces conditions, nous devons veiller à encourager le développement de ce type d'initiatives innovantes, qui pourraient faire l'objet de partenariats éventuels avec les acteurs locaux, les communes ou les intercommunales de gestion des déchets.

En ce qui concerne les mégots dits biodégradables, il convient d'être prudent à ce sujet. En effet, l'adjectif biodégradable est souvent considéré par d'aucuns comme un permis de jeter ses déchets n'importe où, car l'on pense que cela ne fera pas de mal à la nature. Cette situation va, bien sûr, à l'encontre des principes de base de la lutte contre la malpropreté.

Par ailleurs, il n'est pas certain que les unités de compostage actuelles soient prêtes à traiter efficacement tous les types de déchets qualifiés de biodégradables.

Enfin, la nouvelle directive européenne 2009/904 du 5 juin 2009 prévoit de réduire l'impact environnemental des filtres de produits du tabac contenant du plastique, ceux-ci constituant le deuxième article en plastique à usage unique le plus fréquemment trouvé sur les plages de l'Union européenne.

La directive permettra d'imposer de nouvelles règles en matière d'écoconception, donc à traiter au niveau fédéral, mais également d'établir des exigences supplémentaires en matière de responsabilité élargie des producteurs, telles que l'obligation pour le secteur du tabac de couvrir les coûts de nettoyage des déchets sauvages et ceux des infrastructures de collecte des mégots, par exemple.

Cette directive doit être transposée en droit belge et en droit wallon d'ici juin 2021.

Dans ce contexte et malgré les difficultés rencontrées, les efforts seront poursuivis pour faire évoluer le secteur du tabac dans la conception des produits qu'il met sur le marché et dans sa contribution aux frais relatifs au maintien de la propreté publique, de manière proportionnée.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je tiens à remercier Mme la Ministre pour sa réponse détaillée et constructive.

Je suis une anti tabac et en plus maintenant que l'on est conscient de cette problématique liée aux mégots, c'est d'autant plus dommageable pour l'environnement.

Les gens sont conscients, font de plus en plus attention, mais comme Mme la Ministre le disait, il y a un encouragement à faire par rapport à cette communication, à cette information et à cette prise de conscience.

Pendant les vacances de Noël, j'ai été attentive à de vieux événements et j'avais notamment lu qu'avant, les mégots de cigarette, pour les collègues qui n'ont pas l'info - c'est intéressant de savoir - les mégots de cigarette étaient rosés ou rouges, pour permettre justement de masquer le rouge à lèvres des fumeuses qui se faisaient un style et une joie de fumer, pour ne pas faire un dépôt de leur rouge à lèvres.

On a bien dépassé cette problématique et elle doit être prise à bras-le-corps. J'entends, Madame la Ministre, que les choses sont en bonne voie.